



Il faut également savoir que la loi espagnole considère la mutilation génitale comme un délit. Les parents risquent des peines de 6 à 12 ans de prison ainsi que la perte de la garde de leurs filles. La loi punit cette pratique même lorsqu'elle est effectuée en dehors de l'Espagne.

Il y a aussi des lois qui punissent la mutilation génitale dans d'autres pays, comme en Égypte, au Sénégal, au Soudan, en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, au Ghana, ...

Les femmes et les hommes peuvent travailler ensemble pour faire disparaître cette pratique.



LA MUTILATION GÉNITALE FEMININE EST TRÈS NUISIBLE À LA SANTÉ DES FEMMES ET DES PETITES FILLES.
Informez-vous !
Protégez la santé de vos filles !



UNAF (Union des associations familiales)
Rue Alberto Aguilera 3. 1º izq. 28015 Madrid.
(Metro San Bernardo)
Téléphone: 91 446 31 62 / 50 / Fax: 91 445 90 24
unaf@unaf.org
www.unaf.org
Blog *Salud sexual en clave cultural*



DÉCLARÉE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Nous travaillons pour le bien-être des familles



Informez-vous!
Protégez la santé de vos filles!



COUPURE, EXCISION, ABLATION, CIRCONCISION FÉMININE, SUNNA, NYAKAA, MUTILATION GÉNITALE FÉMININE...



Les noms sont nombreux, mais dans tous les cas, la pratique consiste à couper et retirer les parties génitales de la femme, de façon totale ou partielle.

Les familles, les mères et les pères pensent parfois, à tort, qu'il est bien de "couper" leurs filles, pour les raisons suivantes:

▶ "C'est obligatoire à cause de la religion"

Ce qui est sûr c'est que ce n'est pas obligatoire selon la religion musulmane. *Le Coran ne fait pas référence à la mutilation génitale féminine et le prophète dit qu'il faut prendre soin des jeunes filles.*

Il existe des États islamiques qui respectent la loi islamique et ne "coupent" pas les petites filles (par exemple, l'Arabie Saoudite, l'Iran, la Syrie, le Maroc, la Libye,...).

L'islam interdit la torture, le prophète dit: *"Celui qui fait du mal à un musulman me fait du mal à moi. Et celui qui me fait du mal fait du mal à Allah".*



▶ "Cela permet que la femme reste vierge ou chaste"

La mutilation ne garantit pas la chasteté. De plus, pour conserver la virginité, il n'est pas nécessaire de mutiler les petites filles. L'éducation familiale est plus importante. D'autre part, beaucoup de femmes qui n'ont pas été coupées ne sont pour autant infidèles ou volages.

▶ "L'ablation est une tradition et doit être préservée"

Si une tradition suppose un danger pour la santé des petites filles et des femmes et s'oppose aux droits de l'homme, elle doit être abandonnée.

▶ "Les parties génitales coupées sont plus propres"

Au contraire, lorsqu'elles sont coupées, les parties génitales sont abîmées et ne sont plus protégées, l'enfant ou la femme peut développer des infections urinaires et des problèmes gynécologiques divers.

▶ "Les parties génitales coupées sont plus jolies"

Les organes génitaux de la femme n'ont rien de mauvais ou de laid qui justifie la mutilation.

▶ "L'ablation permet à la femme d'avoir plus enfants"

C'est faux. Lorsque les organes sont mutilés la femme peut souffrir de complications lors de l'accouchement qui mettent en péril sa vie et celle du bébé. Et cela peut aussi engendrer des difficultés pour avoir des enfants.

▶ "Le clitoris grandit trop ou peut blesser l'homme"

Les femmes qui n'ont pas été mutilées n'ont pas plus grand clitoris et leurs maris n'ont pas été blessés.

▶ "C'est bien pour la petite fille ou la femme"

Ce n'est pas vrai. Les mutilations sont **très négatives pour la santé** de la petite fille et de la femme. Les petites filles souffrent beaucoup, la douleur est intense, elles ont peur et saignent énormément, certaines en meurent. Cela peut provoquer des infections, des anémies graves, des règles douloureuses et abondantes, des cicatrices douloureuses, des difficultés pour uriner, des dépressions, des relations sexuelles douloureuses, des problèmes dans le couple, des difficultés pour avoir des enfants... Certains de ces problèmes apparaissent lorsque la femme est adulte.

